

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. MAFFRE Xavier	X		M. POUPEAU Daniel		
BARDENAC	M. POIRIER Dany	X		M. BIDEAU Arnaud		
BAZAC	Mme CHADEFAUD Nelly			M. PELLISSIER Yoann		
BELLON	M. MONTIGAUD Laurent			Mme VIGIER Aline		
BOISNE-LA TUDE	Mme BOUGON-CELERIER Lysiane	X		M. NOUAILHAS Alain		
BONNES	M. BEGUERIE Stéphane	X		M. ROUSSILON Nicolas		
BORS	M. BOURDIGEAUD Pascal			M. BOURDIGEAUD Louis		
BRIE-sous-CHALAIS	M. DOUGAL Romain			M. BORDE Fabrice		
CHALAIS	M. BONIFACE Joël	X		M. BOUDEAU Jérémy		
CHÂTIGNAC	Mme BERGEON-PARQUIER Lydie			Mme PETIT Murielle		
COURGEAC	M. TOUZEAU Henri			M. RIPAUD Jérôme		
COURLAC	M. MELUN Ludovic			M. Di VIRGILIO François		
CURAC	M. GELINEAU Yvon			M. GEORGES Noël		
Les ESSARDS	M. FERCHAUD Michael	X		M. DESROSIER Jean-Marie		
JUIGNAC	M. PETIT Christophe			M. VRIGNAUD Jérôme		
LAPRADE	M. BRARD Cyril			M. CHAUVIT Baptiste	X	X
MEDILLAC	M. TARDE Claude	X		Mme DELPIT Nathalie		
MONTBOYER	M. HOVART Benjamin			M. GENDRON Jonathan		
MONTIGNAC-le-COQ	M. DESERT Alain			M. BEAUVAIS Damien	X	X
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. HERBRETEAU Bernard	X		M. DESBROSSE Jérôme		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	Mme HUGUET Myriam			Mme CHARRANNAT Corinne		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. PAUL-HAZARD Michel			Mme GODREAU Sandrine		
Ex SAINT-EUTROPE	M. BRUNO Thierry	X		Mme BLANDINEAU Annette		
Ex ST-LAURENT de BELZAGOT	M. FRETIER Philippe	X		M. CARTER Maximilian		
NABINAUD	M. GRARE Didier	X		M. MARCHAND Denise		
ORIVAL	M. DUMAS Lucien			M. LABROUSSE Joël		
PILLAC	Mme BOUILLON Géraldine	X		M. GILLET Valentin		
RIOUX-MARTIN	M. VESSIERE Jean-François	X		M. JALLET Bernard		
ROSENAC	M. GUIGNARD Quentin			Mme MARTEAU Clarisse		
ROUFFIAC	M. RIBEREAU Jean-Marie			M. VINCANT Jean-Pierre		
SAINT-AVIT	M. GUITARD Fabrice	X		M. PASQUIER Mickaël		
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. BOURDIER Christian	X		M. CHAGNAUD Patrick		
SAINT-MARTIAL	M. BOISPERTUIS Yoann			M. CALLUAUD Xavier	X	X
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. BOULLIN Sébastien	X		M. DOUSSAINT Alexandre		
SAINT-ROMAIN	M. RICHARD William	X		M. GELISSE Ghislain		
SAINT-SEVERIN	M. BENOIT Patrick	X		M. MERCIER Bruno		
YVIERS	Mme RICHARDS Dominique	X		M. Manuel BONNEAU		

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER			M. GODET Sylvain		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	X		M. GOHIN Christian		

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
La BARDE	M. ROUX Jean-Michel			M. POINEAU Laurent		
BOSCAMNANT	M. BORDE Pierre	X		Mme FEUILLET Claudine		
La GENETOUBE	M. GROSLAUD Didier	X		M. BERGER Bernard		
SAINT-AIGULIN	Mme DRIBAUT Anne	X		M. PELET Patrice		
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. HERVOUET Pascal			Mme PETIT Nadine		

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
CHAMADELLE	Mme BLANCHETON Sophie		M. GUILLEMOT Bernard	M. MUSSOT Gérard		
COUTRAS	Mme RAMOS Laura	X		Mme CHOLLET Marianne		
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. GUILLEMOT Bernard	X		M. DUBOIS Gérard		
Le FIEU	M. BRUNET Jean-Michel	X		Mme DUCHOZE Edwige		
LAGORCE	M. ALLARD Michel	X		Mme DALLA MUTA Martine		
Les PEINTURES	M. BLANC Jacques			M. JOUANET Arnaud		
ST-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. ARNOUD Alain	X		M. HORRU Jean-Michel		

Date de la convocation : 17 novembre 2020 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 28

Nbre total de délégués suppléants : 51 - Nbre total de délégués suppléants présents : 3

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 3

Nbre total de pouvoirs : 1

Nbre de votants : 32

Secrétaire de séance : Mme RICHARDS Dominique

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien milieux aquatiques, SABV DA,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieux aquatiques, SABV DA,
- M. BONIS Eric, technicien milieux aquatiques et animateur local Natura 2000, SABV DA,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative, SABV DA.

## Ordre du jour

### Nomination d'un secrétaire de séance

### Validation des comptes rendus des comités syndicaux du 14/09/2020 et 26/10/2020

### Travaux et études:

- Présentation de la tranche de travaux TR 5 sur le secteur Tude et Dronne Charentaise
- Présentation de la tranche de travaux TR B sur le secteur Dronne Aval (17 / 33)
- Intervention de M. Pierrick BIBARD (entreprise Alert'eau) pour une présentation de systèmes d'alertes de crues dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations sur le bassin de la Dordogne

**Animation territoriale :** animation Natura 2000 Vallée de la Dronne pour 2021 / 2023

**Ressources humaines :** financement des postes des agents du syndicat pour l'animation territoriale en 2021

**Autres :** vente de boîtiers de manœuvres

### Questions diverses

## Introduction

La séance est ouverte sous la présidence de M. Joël BONIFACE, Président du Syndicat d'Aménagement du bassin versant de la Dronne aval. Il remercie tous les élus présents. Mme Dominique RICHARDS est élue secrétaire, elle donne lecture du pouvoir : Mme Sophie BLANCHETON, qui a donné son pouvoir à M. Bernard GUILLEMOT.

Le Président expose ensuite le déroulé de la réunion, en 2 temps. Un 1<sup>er</sup> temps de présentation du dispositif Alert'eau, par son créateur, M. Pierrick BIBARD et un 2<sup>e</sup> temps de délibérations, afin de valider les travaux, études et postes pour l'année 2021.

## Prévention des inondations et présentation du dispositif Alert'eau par M. Pierrick BIBARD

Il est rappelé qu'à l'échelle du bassin de la Dordogne, l'Etat assure une mission réglementaire de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues des principaux axes hydrographiques (Dordogne, Vézère, Isle, Dronne et certains de leur affluents). Les informations sont diffusées notamment par l'intermédiaire du site web Vigicrues ([www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)). Un nouveau service a aussi été récemment mis en place (par Météo-France et l'Etat) : le système APIC-Vigicrues flash, pouvant détecter les pluies intenses sur certains territoires. D'autres services sont offerts par des prestataires pour tenter d'améliorer l'anticipation des crues à partir par exemple de données radar. Mais certaines collectivités s'équipent également parfois de systèmes d'alerte locaux, pour chercher à anticiper au mieux les événements d'inondation sur leur territoire.

Sur la Tude, plusieurs communes ont des enjeux d'habitations et d'activités économiques en termes d'inondation. C'est en particulier le cas de Chalais et de Montmoreau, où les populations en zone inondable avaient été évaluées respectivement à 400 habitants et 60 habitants dans le cadre de l'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation.

Le principe serait d'étudier les différents moyens d'amélioration de l'alerte locale pour ces communes à enjeux et l'intérêt de mise en place d'un système d'alerte local par rapport aux autres services également existants.

Si un système local se révèle opportun, il pourra être mis en place dans un second temps.

Suite à une sollicitation du syndicat en 2018, cette action a été retenue dans le PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) DU BASSIN DE LA DORDOGNE (2019/2022), ce qui permet de prétendre à des financements spécifiques (20 000 € de prévus au BP 2020). Afin de faire avancer ce dossier, il a été demandé une intervention de M. Pierrick BIBARD, créateur de la société Alert'eau, afin qu'il puisse faire une présentation de cette problématique et des solutions techniques et technologiques qu'il serait en capacité d'apporter.

#### **Présentation du dispositif Alert'eau par son créateur, M. Pierrick BIBARD :**

Alert'eau est une solution fonctionnelle et innovante pour les petits cours d'eau : des capteurs miniaturisés basés sur l'Internet des objets (IOT) - un modèle hydrologique / algorithme apprenant (machine Learning) - la prédiction des inondations rapides sur les petits bassins versants - l'anticipation des étiages sévères, des alertes en temps réel, un investissement adapté au budget des collectivités. Alert'eau permet :

- D'anticiper pour se préparer aux épisodes de crues rapides et d'inondations,
- D'adapter les infrastructures publiques et privées,
- De sensibiliser les habitants à acheter ou à construire des équipements de protection (batardeaux par exemple),
- De concentrer les moyens sur la zone touchée, en période de crise,
- Protéger les personnes et les biens grâce aux alertes avant l'inondation (rappel des règles de prudence, mise en place de batardeaux...).

Le travail préalable est le suivant : installation et tarage des stations hydrométriques IOT et calibration du modèle hydrologique numérique à partir des données enregistrées (pluie, débit, caractéristiques du bassin versant).

Avant d'étendre ce dispositif à l'échelle de notre syndicat, il est proposé de réaliser deux zones test, sur des affluents de la Tude : la Vivéronne et l'Argenton. Ces tests seront fait à titre gratuit par Alert'eau pour notre syndicat.

#### **Validation des comptes rendus**

Il est soumis à l'approbation de l'assemblée, les comptes rendus des 2 dernières réunions du Comité Syndical, en date du 14/09/2020 et du 26/10/2020. Aucune modification n'étant à apporter, ils sont validés par l'assemblée et seront publiés sur le site internet du syndicat.

#### **Programme pluriannuel de gestion de la Tude et de la Dronne charentaise (2018-2027), tranche 5, année 2021**

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical que dans le cadre du programme pluriannuel de gestion de la Tude et de Dronne Charentaise (arrêté préfectoral 2018 - 2027), voté le 07/12/2015 (délibération n° 470), une nouvelle tranche d'actions est mis en œuvre chaque année. Le fait d'avoir un programme global sur 10 années oblige quand même le Comité Syndical, chaque année, à délibérer sur une tranche annuelle actualisée. Les dossiers de demandes de subventions sont liés à chaque tranche de travaux, indépendamment les uns des autres, et doivent faire l'objet de délibérations distinctes. Il est présenté la tranche 5<sup>ème</sup> - 2021, qui comporte plusieurs volets du PPG CE :

OPERATION FINANCIERE	CODE ACTION PPG CE	COURS D'EAU / SITES	CODE TRANCHE TRAVAUX	QUANTITE	COÛT HT Prévisionnel	COÛT TTC Prévisionnel
OP 154	A1 : ripisylve	TUDE	TR 5	14 044 ml berges	42 400 €	50 880 €
OP 154	A2 : restauration Hydromorphologique	TUDE	2 <sup>ème</sup> passe Tude TR2 Secteur de Montmoreau	350 m de cours d'eau	10 000 €	12 000 €
OP 154	C2 : embâcles	TUDE / DRONNE	TR5	Environ 30 interventions	10 000 €	12 000 €
OP 154	C3 : jussie	DRONNE (16)	TR5	36 km de cours d'eau	8 000 €	9 600 €
OP 154	C8 : accès à la Dronne	DRONNE (16)	TR5	8	5 400 €	6 480 €
<b>TOTAUX</b>					<b>75 800 €</b>	<b>90 960 €</b>

Les actions concernant la continuité écologique (B1) de cette 5<sup>ème</sup> tranche de travaux feront l'objet d'une opération distincte car elles n'ont pas la même programmation dans le temps.

Ce programme a été estimé globalement à 75 800 € HT soit 90 960 € TTC. Il regroupe l'ensemble des postes de dépenses ci-dessus. Cette 5<sup>ème</sup> tranche de travaux fera l'objet d'une demande de subventions auprès des partenaires financiers.

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (32 voix pour) décide d'adopter dans sa totalité la 5<sup>ème</sup> tranche du PPG 2018-2027 pour un montant de 75 800 € HT soit 90 600 € TTC, d'inscrire en investissement, au BP 2021, le montant de 90 600 € TTC, opération n° 154 et de solliciter des subventions auprès des divers partenaires financiers : Europe, Conseil Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental de la Charente et Agence et de l'Eau Adour Garonne.**

## Programme pluriannuel de gestion de la Tude et de la Dronne charentaise (2018-2027), tranche 5, année 2021, action B1 : continuité écologique de l'ouvrage de Pirouat en liste 2

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical le cadre réglementaire concernant le classement des cours d'eau, qui vise à la protection et à la restauration de la continuité écologique des rivières (art.L214-17 du code de l'environnement). 2 arrêtés ont été publiés le 07/10/13 :

- 1<sup>er</sup> arrêté établit la liste 1 des cours d'eau sur lesquels la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique est interdit,
- 2<sup>o</sup> arrêté établit la liste 2 des cours d'eau sur lesquels il convient d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et le transit des sédiments, dans les 5 ans qui suivent la publication de la liste des cours d'eau. => Échéance fin 2018 + Loi biodiversité = 5 ans sous conditions. Sur notre territoire sont concernées la Tude à l'aval du moulin de Bosseau et la Viveronne à l'aval du moulin de Céron. 9 ouvrages sont concernés par le classement (espèces ciblées : anguille et brochet).

Pour la Tude, la restauration de la continuité écologique des ouvrages est une action phare du Programme Pluriannuel de Gestion 2018 - 2027. Plusieurs ouvrages ont déjà fait l'objet d'études et de travaux de restauration de la continuité écologique. Au regard, de l'échéance réglementaire de fin 2023 pour les ouvrages en liste 2 et du temps nécessaires pour faire aboutir ce type de dossiers complexes, il serait prudent de lancer dès 2021 les 4 dernières études concernant les ouvrages : OP14 (Pirouat), OP13 (Velgord), OP11 (Tannerie) et ODAF 4 (Céron). Cette phase préalable aux travaux pourra contenir des esquisses de solutions techniques, des études projets, des relevés terrain, de l'acquisition foncière... Pour des raisons de gestion administrative, technique et financière, chaque ouvrage, **dont celui de Pirouat, ouvrage principal n° 14**, fera l'objet d'une délibération et d'une opération d'investissement distincte.

OPERATION FINANCIERE	CODE ACTION PPG CE	COURS D'EAU / SITES	CODE TRANCHE TRAVAUX	COÛT HT Prévisionnel	COÛT TTC Prévisionnel
OP 155	B1 : continuité écologique, ouvrage en liste 2	TUDE, ouvrage de Pirouat (ouvrage principal n° 14)	TR 5	25 000 €	30 00 €

Cette dépense a été estimée globalement à 30 000 € TTC. Elle regroupe l'ensemble des postes de dépenses suivants : études esquisses, études projets, géomètre et acquisition foncières. Cette action, de la 5<sup>ème</sup> tranche de travaux, fera l'objet d'une demande de subventions auprès des partenaires financiers.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (32 voix pour) décide : d'adopter l'action B1, continuité écologique sur la Tude pour l'ouvrage en liste 2 de Pirouat (ouvrage principal n° 14), dans le cadre la 5<sup>ème</sup> tranche du PPG 2018 – 2027, pour un montant de 25 000 € HT soit 30 000 € TTC, d'inscrire en investissement, au BP 2021, le montant de 30 000 € TTC, opération n° 155 et de solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers.**

## Programme pluriannuel de gestion de la Tude et de la Dronne charentaise (2018-2027), tranche 5, année 2021, action B1 : continuité écologique de l'ouvrage de Velgord en liste 2

Pour des raisons de gestion administrative, technique et financière, chaque ouvrage, **dont celui de Velgord, ouvrage principal n° 13**, fera l'objet d'une délibération et d'une opération d'investissement distincte.

OPERATION FINANCIERE	CODE ACTION PPG CE	COURS D'EAU / SITES	CODE TRANCHE TRAVAUX	COÛT HT Prévisionnel	COÛT TTC Prévisionnel
OP 156	B1 : continuité écologique, ouvrage en liste 2	TUDE, ouvrage de Velgord (ouvrage principal n° 13)	TR 5	25 000 €	30 00 €

Cette dépense a été estimée globalement à 30 000 € TTC. Elle regroupe l'ensemble des postes de dépenses suivants : études esquisses, études projets, géomètre et acquisition foncières. Cette action, de la 5<sup>ème</sup> tranche de travaux, fera l'objet d'une demande de subventions auprès des partenaires financiers.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (32 voix pour) décide d'adopter l'action B1, continuité écologique sur la Tude pour l'ouvrage en liste 2 de Velgord (ouvrage principal n° 13), dans le cadre la 5<sup>ème</sup> tranche du PPG 2018 - 2027, pour un montant de 25 000 € HT soit 30 000 € TTC, d'inscrire en investissement, au BP 2021, le montant de 30 000 € TTC, opération n° 156 et de solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers.**

## Programme pluriannuel de gestion de la Tude et de la Dronne charentaise (2018-2027), tranche 5, année 2021, action B1 : continuité écologique de l'ouvrage de la Tannerie en liste 2

Pour des raisons de gestion administrative, technique et financière, chaque ouvrage, **dont celui de la Tannerie, ouvrage principal n° 11**, fera l'objet d'une délibération et d'une opération d'investissement distincte.

OPERATION FINANCIERE	CODE ACTION PPG CE	COURS D'EAU / SITES	CODE TRANCHE TRAVAUX	COÛT HT Prévisionnel	COÛT TTC Prévisionnel
OP 157	B1 : continuité écologique, ouvrage en liste 2	TUDE, ouvrage de la Tannerie (ouvrage principal n° 11)	TR 5	25 000 €	30 00 €

Cette dépense a été estimée globalement à 30 000 € TTC. Elle regroupe l'ensemble des postes de dépenses suivants : études esquisses, études projets, géomètre et acquisition foncières. Cette action, de la 5<sup>ème</sup> tranche de travaux, fera l'objet d'une demande de subventions auprès des partenaires financiers.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (32 voix pour) décide : d'adopter l'action B1, continuité écologique sur la Tude pour l'ouvrage en liste 2 de la Tannerie (ouvrage principal n° 11), dans le cadre la 5<sup>ème</sup> tranche du PPG 2018 – 2027, pour un montant de 25 000 € HT soit 30 000 € TTC, d'inscrire en investissement, au BP 2021, le montant de 30 000 € TTC, opération n° 157 et de solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers.**

### Programme pluriannuel de gestion de la Tude et de la Dronne charentaise (2018-2027), tranche 5, année 2021, action B1 : continuité écologique de l'ouvrage de Céron en liste 2

Pour des raisons de gestion administrative, technique et financière, chaque ouvrage, dont celui de Céron, ouvrage de décharge sur affluent n° 4, fera l'objet d'une délibération et d'une opération d'investissement distincte.

OPERATION FINANCIERE	CODE ACTION PPG CE	COURS D'EAU / SITES	CODE TRANCHE TRAVAUX	COÛT HT Prévisionnel	COÛT TTC Prévisionnel
OP 158	B1 continuité écologique, ouvrage en liste 2	TUDE, ouvrage de Céron (ouvrage de décharge sur affluent n° 4)	TR 5	25 000 €	30 00 €

Cette dépense a été estimée globalement à 30 000 € TTC. Elle regroupe l'ensemble des postes de dépenses suivants : études esquisses, études projets, géomètre et acquisition foncières. Cette action, de la 5<sup>ème</sup> tranche de travaux, fera l'objet d'une demande de subventions auprès des partenaires financiers.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (32 voix pour) décide, d'adopter l'action B1, continuité écologique sur la Tude pour l'ouvrage en liste 2 de Céron (ouvrage de décharge sur affluent n° 4), dans le cadre la 5<sup>ème</sup> tranche du PPG 2018 – 2017, pour un montant de 25 000 € HT soit 30 000 € TTC, d'inscrire en investissement, au BP 2021, le montant de 30 000 € TTC, opération n° 158 et de solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers.**

### Programme pluriannuel de la Dronne aval (2019 - 2025), tranche B, année 2021

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical que dans le cadre du programme pluriannuel de gestion de la Dronne aval (2019 - 2025), voté le 18 juillet 2018 (délibération n° 34/2018), une tranche d'actions est mise en œuvre chaque année. Le fait d'avoir un programme global sur six années oblige quand même le Comité Syndical, chaque année, à délibérer sur une tranche annuelle actualisée. Les dossiers de demandes de subventions sont liés à chaque tranche de travaux indépendamment les uns des autres et doivent faire l'objet de délibérations distinctes.

Il est présenté la 2<sup>ème</sup> tranche, intitulée « Tranche B » du PPG 2019-2025, pour l'année 2021, qui comporte plusieurs volets du PPG. Cette 2<sup>ème</sup> tranche est instruite règlementairement dans le cadre d'une procédure de DIG Warsmann en attendant l'arrêté de DIG sur la globalité du programme qui devrait être pris prochainement, après enquête publique.

OPERATION FINANCIERE	CODE ACTION	COURS D'EAU / SITES	QUANTITE	COÛT HT Prévisionnel	COÛT TTC Prévisionnel
OP 157	A1 : entretien de ripisylve	DRONNE (33)	17 696 ml / berges	73 710,40 €	88 452,48 €
	A1 : entretien de ripisylve	La MAME (17)	61 06 ml / berges	18 500 €	22 200 €
	C2 : embâcles	DRONNE AVAL et affluents	78 km de cours d'eau	5 000 €	6 000 €
	C3 : jussie	DRONNE (33)	17,258 km	5 000 €	6 000 €
	C10 : enlèvement des déchets	DRONNE (33 et 17)	23 802 ml / berges	2 583,33 €	3 100 €
<b>TOTAUX</b>				<b>104 798,73 €</b>	<b>125 752,48 €</b>

Ce programme a été estimé globalement à 104 798.73 € HT, soit 125 752.48 € TTC, il regroupe l'ensemble des postes de dépenses ci-dessus. Cette 2<sup>ème</sup> tranche fera l'objet d'une demande de subventions auprès des partenaires financiers.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (32 voix pour), décide : d'adopter dans sa totalité la Tranche B du PPG 2019-2025 de la Dronne aval, pour l'année 2021, d'un montant de 104 798.73 € HT soit 125 752.48 € TTC, d'inscrire en investissement, au BP 2021, le montant de 125 752.48 € TTC et de solliciter des subventions auprès de nos partenaires.**

## Reconduction de l'animation locale Natura 2000 « Vallée de la Dronne, de Brantôme à sa confluence avec l'Isle », dans le cadre du prochain appel d'offre, de 2021 à 2023

---

Il est rappelé aux membres du Comité Syndical que depuis 2018, notre syndicat était prestataire d'EPIDOR pour l'animation locale Natura 2000 « Vallée de la Dronne, de Brantôme à sa confluence avec l'Isle », pour une durée de trois années (délibération n° 22/2017 du 19/06/2017). Le marché arrive à son terme fin 2020 avec un bilan positif de cette animation. L'animation s'est portée dans un cadre très rigide et sur **trois volets** :

- **la signature de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** avec les agriculteurs : Les MAEC (2014-2020) remplacent les MAET (Mesure agro-environnementale territorialisée) de la précédente programmation (2007-2013). Il s'agit d'un dispositif de développement territorial constituant l'un des outils majeurs du 2<sup>e</sup> pilier de la politique agricole commune (PAC) qui en définit les principes suivant les deux objectifs suivants :

1. accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire les pressions sur l'environnement ;
2. maintenir les pratiques favorables du point de vue de l'environnement.

Les cahiers des charges des MAEC sont constitués d'engagements unitaires qui peuvent se combiner et qui sont validés au niveau national. Le cahier des charges de chaque MAEC doit être respecté sur une période de 5 ans en échange d'une rémunération annuelle pour les exploitants qui la souscrivent. L'engagement des agriculteurs dans des MAEC est volontaire. Ainsi, les MAEC donnent lieu à la construction de projets de territoires, les Projets Agro-Environnementaux et climatiques (PAEC), présentant une triple dimension agricole, économique et environnementale, définis pour une durée de 5 ans à 6 ans. Porté par un opérateur, chaque projet est coconstruit en partenariat avec les acteurs du territoire. Il repose sur un diagnostic des enjeux environnementaux et agricoles du territoire, il définit la liste des MAEC mobilisables (cahier des charges proposés sur le territoire), il liste les actions complémentaires aux MAEC à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), il précise des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

- **La signature de Chartes Natura 2000** : la charte est une pièce constitutive du DOCOB de chaque site Natura 2000 ayant pour but d'assurer la conservation du site Natura 2000, de reconnaître et de valoriser les bonnes pratiques. Il n'y a pas de rémunération pour le signataire.

- **La signature de contrats Natura 2000** : en France, un contrat Natura 2000 est un contrat passé entre l'État et le propriétaire d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000, et concernée par une ou plusieurs mesures de gestion proposées par le document d'objectifs ou DOCOB. Il vise à conserver ou restaurer l'habitat et les espèces d'intérêt communautaire qui ont amené à la création du site Natura 2000. Il y a une rémunération pour le signataire.

### **BILAN DE L'ANIMATION SUR LES 3 ANNEES (2018 - 2020) :**

**MAEC** : 50 exploitants ont été contactés (dont 35 rencontrés physiquement), au final, 17 exploitants sont concernés, pour une superficie totale de plus de 220 hectares. Sommes totales contractualisées Natura 2000 = 195 631 €.

**La signature de Chartes Natura 2000** : 3 et **signature de contrats Natura 2000** : 1

Au regard des très bons résultats obtenus, de la transversalité et de la complémentarité de cette action avec les missions des techniciens milieux aquatiques, il est proposé **de reconduire cette animation** en lien avec le futur opérateur Natura 2000 Vallée de la Dronne, pour la période 2021 - 2023. Il est proposé de répondre au prochain appel d'offre pour cette animation à venir. Il est rappelé que cette mission ne coûte rien au syndicat et que le montant de la prestation couvre les dépenses engagées par le syndicat.

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (32 voix pour), décide : de répondre au prochain appel d'offres, pour cette animation à venir et de reconduire l'animation locale Natura 2000 « Vallée de la Dronne, de Brantôme à sa confluence avec l'Isle », pour une durée de trois années (2021 - 2023).***

## Plan de financement des postes des agents pour l'animation et le suivi des cours d'eau des bassins de la Tude et de la Dronne aval en 2021

---

Il est rappelé au Comité Syndical que les programmes d'étude et de travaux sur la Tude et la Dronne aval, ainsi que de leurs affluents et astiers, en cours actuellement, sont gérés techniquement, administrativement et financièrement par un responsable des services/technicien milieux aquatiques, 2 techniciens milieux aquatiques, dont un temps partiel et 1 secrétaire à temps partiel. Depuis 2016 et encore plus à partir de 2018 (*passage à la GEMAPI*) de nouveaux besoins d'animations et de suivis sont apparus consécutivement à la fusion avec le SIAH de la Dronne (2016-dept 17/33), avec la mise en œuvre du PPG CE Tude et Dronne Charentaise (08/2016 -2018 et 2018/2027), le PPG CE Dronne aval sous DIG warsmann 2019/2021, l'extension de périmètre et la prise en compte des 4 compétences de la GEMAPI.

De ce fait et face à cette charge de travail conséquente et supplémentaire, il a été nécessaire depuis 2018, de venir renforcer l'équipe technique. Par conséquent, depuis janvier 2018, afin d'assurer l'animation à l'échelle de plus d'une soixantaine de communes sur 4 EPCI-FP présentes sur le bassin versant sous compétence, sur les départements 16, 17 et 33, sur plus de 300 km de cours d'eau sous DIG, sur plus de 650 km<sup>2</sup> de bassin versant, un 3<sup>e</sup> poste de technicien milieux aquatiques à temps partiel a été créé.

Pour 2021, les 3 techniciens assumeront les missions exercées dans le même cadre qu'en 2020 : suivis d'études, suivis des chantiers, animation territoriale, mise aux normes des ouvrages hydrauliques, continuité écologique,

hydromorphologie, zones humides, étangs, gestion de l'eau et des milieux aquatiques, gestion des ouvrages, communication et suivi du site internet de la collectivité, appui et conseils aux collectivités et aux riverains...

Le poste de secrétariat technique viendra appuyer les trois techniciens sur toutes leurs missions autres que la gestion administrative (comptabilité, payes, suivi des dossiers du personnel...).

#### **Financement des postes des 4 agents (2.91 ETP) pour 2021 : 176 360.53 €**

Frais salariaux directs supportés par le bénéficiaire : budget prévisionnel de 125 982 €

- M. Gaël PANNETIER : responsable des services et technicien milieux aquatiques (1 ETP)
- M. Pierre-Antoine HOSPITAL : technicien milieux aquatiques (1 ETP)
- M. Eric BONIS : technicien milieux aquatiques (0,65 ETP)
- Mme Géraldine NADAUD : secrétariat technique (0,26 ETP)

Autres dépenses supportées par le bénéficiaire, directement liées à la mission : BP de 15 182,15 €

- Frais de déplacement versés aux agents (repas, nuitées) : 800 €
- Frais de véhicules et d'embarcation (amortissement subventionné) : 7 682,15 €
- Assurance des véhicules et carburant : 2 200 € + 4 500 € = 6 700 €

Frais indirectes (20 % des frais salariaux pris en compte par AEAG) : BP de 25 196,38 €

Dépenses ponctuelles qui font l'objet d'une facturation : BP de 10 000 € : communication sur la restauration de la continuité écologique sur les ouvrages liste 2 : Tude, Dronne, Time Laps, photos, plaquettes...

Il est précisé que ces dépenses feront l'objet d'une demande de subventions auprès des partenaires financiers : Région Nouvelle Aquitaine, Conseils Départementaux 16, 17, 33 et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (32 voix pour), décide : de prendre en compte l'ensemble des dépenses liées aux trois postes de technicien milieux aquatiques ainsi que de prendre en compte l'ensemble des dépenses liées au poste de secrétariat technique qui viendra appuyer les trois techniciens sur toutes les missions d'animation et de suivi autres que la gestion administrative (comptabilité, payes, suivi des dossiers du personnel...) pour 2021, pour un montant de 176 360.53 €, d'inscrire au BP 2021 l'ensemble des dépenses afférentes aux postes, que les dossiers de demandes de subventions devront s'adapter au formalisme des règlements d'aides de chaque partenaire financier et de solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers.***

#### **Vente des boîtiers de manœuvre du syndicat, en l'état**

Suite à la restauration de la continuité écologique sur des ouvrages du bassin de la Tude, il est expliqué au Comité Syndical que 11 boîtiers de manœuvres ont été démontés, dont certains sont encore en état de marche. Il est proposé de vendre ceux qui n'ont plus d'utilité pour le syndicat et qui sont encore en état de fonctionnement. Les boîtiers pourraient être vendus suivant leur état, avec crémaillère, sans manivelle et dans l'état.

**Boîtiers de manoeuvre avec une puissance < à 2 T** : valeur neuve en 2020 : 874 € HT - 1 048 € TTC, proposition de prix d'occasion : bon état : 350 € et mauvais état : 250 €

**Boîtiers de manoeuvre avec une puissance > à 2 T** : valeur neuve en 2020 : 1 630 € HT - 1 956 € TTC, proposition de prix d'occasion : bon état : 600 € et mauvais état : 400 €

Il est proposé la **vente des boîtiers de manœuvre du syndicat en l'état.**

***Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, après le vote suivant : 31 voix pour et 1 abstention, décide : de vendre les boîtiers de manœuvre démontés du syndicat, en l'état, au prix de :***

- ***Boîtiers de manoeuvre avec une puissance < à 2 T*** : bon état : 350 € et mauvais état : 250 €,
- ***Boîtiers de manoeuvre avec une puissance > à 2 T*** : bon état : 600 € et mauvais état : 400 €.

Séance levée à 20h30

